



Lieux d'aide au remplissage de la déclaration fiscale 2021

Pour les rendez-vous après le 31 mars, demander un délai auprès de l'administration fiscale (coût min. 20.).

BERNEX

CAS de Bernex

Rue de Bernex 313 – 1233 Genève
Tél. 022 420 39 30

Dates : du 1er février au 29 avril 2022.

Conditions

Habitants des Communes de Bernex, Confignon, Perly et de la Champagne disposant de revenus modestes.
CHF 35.- par déclaration.

- Ne pas posséder de bien immobilier.
- Ne pas posséder de fortune supérieure à 80'000 CHF.
- Disposer de revenus modestes (selon la grille disponible sur le site de la commune de Bernex).

Les déclarations des personnes dont les ressources dépassent les barèmes admis ne seront pas remplies.

Marche à suivre

- 1) Récupérer le formulaire au CAS de Bernex ou sur le site internet www.bernex.ch, y noter ses coordonnées, celles de ses enfants à charge, et joindre les documents demandés.
- 2) Payer 35 CHF à la Mairie de Bernex.
- 3) Déposer son dossier à remplir et ses documents au CAS de Bernex.
- 4) Venir récupérer sa déclaration remplie au CAS de Bernex deux semaines plus tard (sauf information contraire transmise personnellement par téléphone).
- 5) Contrôler, signer et envoyer soi-même sa déclaration à l'administration fiscale cantonale.

CAROUGE

Service des affaires sociales de la ville de Carouge

Rue de la Débridée 3 – 1227 Carouge.
Tél. 022 308 15 30

Inscription par téléphone dès le 24 janvier 2022 dans la limite des places disponibles.

Conditions

- Personnes domiciliées sur la Commune de Carouge ayant des revenus modestes.
- Revenu annuel brut ne dépassant par CHF 50'000.- pour une personne seule ou CHF 4'000.- mensuel, CHF 60'000.- pour un couple ou CHF 5'000.- mensuel, + CHF 8'000.- par personne supplémentaire à charge.



- Fortune ne dépassant pas CHF 30'000.- pour une personne seule, CHF 50'000.- pour un couple et + CHF 5'000.- par personne supplémentaire à charge.
- La personne inscrite devra fournir tous les documents nécessaires pour le remplissage de la déclaration. Plus de détails sur le site : <https://www.carouge.ch/permanence-impots>
- Participation financière de CHF 25.- non remboursable.

GRAND-SACONNEX

Service de l'action sociale et communautaire

Route de Colovrex 20 - 1218 Grand-Saconnex

Tél. 022 920 99 00 - rdv par téléphone

En collaboration avec le centre d'action sociale:

CAS du Grand-Saconnex

Rue Sonnex 3-5 – 1218 Grand-Saconnex.

Tél. 022 420 39 90

Renseignements et prise de rendez-vous sur place ou par téléphone (avoir à disposition le bordereau de l'année précédente).

Dates : du 1er février à 31 mai 2022.

Conditions

- Personnes domiciliées au Grand-Saconnex et à Pregny-Chambésy, disposant de revenus modestes.
- CHF 35.- par déclaration.

Accueil info « spécial impôts » le 24 février de 10h à 12h, sur inscription par téléphone au 079 683 60 95.

Pour les habitant-e-s du Grand-Saconnex afin de les aider à remplir leur déclaration d'impôts.

Action « Impose-toi » pour les jeunes jusqu'à 25 ans, afin de les aider à remplir leur première déclaration fiscale.

Se renseigner auprès du Service de l'action sociale et communautaire : 022 920 99 00 .

LANCY

Service des affaires sociales et du logement

Avenue Eugène-Lance 3 – 1212 Grand-Lancy

Tél. 022 706 16 66

Inscription au guichet du Service des affaires sociales du 1er février au 31 mars 2022. Les inscriptions par téléphone ne sont pas acceptées.

Dates : du 16 février au 31 mai 2022 sur rendez-vous.



Conditions

- Personnes domiciliées sur la commune de Lancy.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- pour une personne seule, CHF 60'000.- pour un couple, + CHF 8'000.- par enfant à charge. Fortune ne dépassant pas CHF 10'000.- pour une personne seule, CHF 12'000.- pour un couple ou famille.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- CHF 25.- par déclaration, à payer lors de l'inscription.

MEYRIN

Antenne fiscale, Gilbert centre

Rue de la Prulay 2bis – 1217 Meyrin
Tél. 022 782 44 80

Prise de rendez-vous dès le 14 février 2022, sur place ou par téléphone, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00. A partir du 15 mars, l'antenne fiscale sera ouverte le matin uniquement.

Dates

Du 14 février au 16 juin 2022.

Conditions

- Personnes domiciliées à Meyrin et Satigny.
- Revenu brut annuel ne dépassant pas CHF 43'000.- pour une personne seule, CHF 50'500.- pour les couples avec un enfant, plus CHF 6'100.- par enfant supplémentaire à charge. Fortune maximum CHF 50'000.- .
- Ne pas avoir un statut d'indépendant-e.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- Seules les personnes pouvant fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de leur déclaration pourront obtenir un rendez-vous.

ONEX

Service social, santé et enfance (SSSE)

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex
Tél 022 879 89 11
Email : ssse@onex.ch

Renseignements et inscription par téléphone du 7 février au 25 mars 2022.

Lundi 9h-12h / 14h-17h, mardi 9h-12h, mercredi 9h-12h / 14h-17h, jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-12h.

Conditions

Les habitant-e-s de la Ville d'Onex qui remplissent l'une des conditions suivantes peuvent faire remplir leur déclaration d'impôts gratuitement :



- Revenu fiscal annuel inférieur à CHF 50'000.- pour une personne seule ou CHF 60'000.- pour un couple ou une famille (la rubrique 99.00 du dernier avis de taxation fait foi).
- Epargne CHF 4'000.- pour une personne seule et CHF 8'000.- pour couple ou famille (majoration de CHF 2'000.- par enfant à charge)
- Ou avoir fait l'objet d'une taxation d'office l'année précédente (revenu max. Fr. 60'000.-)
- Ou remplir pour la première fois sa déclaration d'impôts
- Les personnes aidées financièrement par l'Hospice général peuvent s'inscrire à condition d'être entrées ou sorties de l'aide sociale durant l'année 2021, ou encore d'avoir perçu un salaire ou une indemnité de chômage-

Il ne sera pas possible de procéder au remplissage de la déclaration des personnes dont les ressources dépassent les barèmes indiqués. Une seule déclaration par personne est admise.

Action impôts jeunes : 1ere déclaration pour les jeunes Onésiens de 18 à 25 ans,

Renseignements et rendez-vous : 022 879 89 11.

Dates : Sur rendez-vous les vendredis 25 février, 4, 11, 18, 25 mars, 1^{er} et 8 avril 2022 de 16h à 19h au SSSE, 13 rue des Evaux.

PLAN-LES-OUATES

Service de l'action sociale et de la jeunesse

Route des Chevaliers-de-Malte 5 – 1228 Plan-les-Ouates.

Tel. 022 884 69 60

Email : social@plan-les-ouates.ch

Inscription par téléphone 022 884 69 60 dès février 2022 dans la limite des places disponibles. La permanence se tiendra de février à juin.

Conditions

- Personnes domiciliées à Plan-les-Ouates et Bardonnex.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 60'000.- et CHF 30'000.- de fortune pour une personne seule, CHF 80'000.- de revenu et CHF 50'000.- de fortune pour les couples, + CHF 10'000.- de revenu et 5'000.- de fortune par enfant à charge.
- Toute personne dépassant ces barèmes s'expose à devoir payer le coût réel de la prestation.
- CHF 25.- par déclaration.

Ateliers première déclaration d'impôts

Pour les jeunes habitant-e-s de Plan-les-Ouates et de Bardonnex de 18 à 25 ans afin de les aider à remplir leur déclaration d'impôts. Coût de 5 CHF.

Sur inscription auprès du Service de l'action sociale et de la jeunesse, 022 884 69 60 - jeunesse@plan-les-ouates.ch.

Dates : mercredis 9 et 16 mars, de 18h à 19h30, à Champ Ravy, Chemin de la Mère-Voie 58.



THÔNEX

Service de la cohésion sociale

Guichet communal
Avenue Tronchet 13A – 1226 Thônex
Tél. 022 869 39 70
Email : social@thonex.ch

Se présenter au guichet communal avec :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli (disponible sur le site internet : <https://www.thonex.ch/vivre-a-thonex/mes-aides/permanences/>).
- Les documents à fournir pour la déclaration fiscale (liste indiquée dans le formulaire d'inscription).
- L'inscription coûte de 25 à 50 CHF selon la situation familiale et n'est pas remboursable.

Les dossiers peuvent être déposés de février à mars, dans la limite des places disponibles.

Conditions

- Être domicilié officiellement sur Thônex et avoir des revenus modestes.
- Ne pas pouvoir remplir la déclaration soi-même.
- Ne pas dépendre financièrement de l'Hospice général.
- Ne pas être imposé à la source.
- Ne pas avoir de statut d'indépendant.
- Ne pas posséder de bien immobilier en Suisse ou à l'étranger.
- Ne pas avoir de compte bancaire à l'étranger.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- et CHF 20'000.- de fortune pour une personne seule ; CHF 55'000.- de revenu annuel brut et CHF 25'000.- pour une famille monoparentale ; CHF 65'000.- de revenu annuel brut et CHF 30'000.- de fortune pour un couple, + CHF 5'000.- de revenu et 5'000.- de fortune par enfant à charge.

VERNIER

Service de la cohésion sociale

Chemin de l'Etang 4-6 – 1219 Châtelaine

En collaboration avec les Centres d'action sociale :

CAS de Vernier

Avenue de Châtelaine 81 bis – 1219 Châtelaine

CAS des Avanchets

Rue de Grand-Bay 18 – 1220 Les Avanchets

Prise de rendez-vous au **022 420 46 75** dès début février 2022, 8h30 – 12h00 et 13h00 – 17h00, une fois en possession de la déclaration et des justificatifs des revenus 2021.

Dates : à partir du 7 février 2022.



Conditions

- Habitants de la Commune de Vernier, qui ne peuvent pas remplir leur déclaration eux-mêmes.
- Avec des revenus modestes qui ne leur permettent pas de s'adresser à un fiduciaire.
- Aucun bien immobilier en Suisse ou à l'étranger.
- Aucun compte bancaire à l'étranger.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 53'200.- pour une personne seule et CHF 66'000.- pour les couples et famille monoparentale avec un seul enfant + CHF 7'000.- par enfant à charge.
- L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.
- 20 CHF par déclaration (non-remboursable si la personne ne se présente pas au rendez-vous).

ACTION IMPÔTS POUR LES 18 A 25 ANS

Pour les jeunes habitants de la commune. Réception d'un courrier personnalisé avec un bon pour un rendez-vous ou un entretien téléphonique.

Prise de rendez-vous au **022 420 46 75**.

VERSOIX

Service Cohésion sociale

Route de Suisse 18 – 1290 Versoix.

Tél. 022 775 66 58

Inscription par téléphone dès le 2 février 2022, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30.

Conditions

- Habitants de la commune de Versoix ayant des revenus modestes.
- Qui ne peuvent remplir eux-mêmes leur déclaration.
- Aucun bien immobilier (en Suisse ou à l'étranger) et aucun compte bancaire à l'étranger.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 53'200.- pour une personne seule et CHF 66'000.- pour les couples + CHF 7'000.- par enfant à charge. L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.
- Participation financière de CHF 35.-.

VILLE DE GENEVE

Inscription par téléphone du 12 février au 18 mars 2022 au n° gratuit 0800 22 55 11.

De 8h à 12h et 13h à 17h (sauf le lundi dès 10h).

Dates : du 25 février au 14 avril.

Le remplissage pourra se faire sur dossier ou sur rendez-vous (pass 2G) et selon l'évolution du contexte sanitaire.

Conditions

- Être domicilié-e sur le territoire de la Ville de Genève.



- Avoir un revenu brut annuel inférieur à CHF 40'000. – pour une personne seule, CHF 50'000. – pour un couple, plus CHF 10'000. – par enfant à charge.
- Disposer d'une fortune nette ne dépassant pas CHF 37'500. – pour une personne seule, CHF 60'000. – pour un couple, plus CHF 15'000. – par enfant à charge.
- Ne pas avoir un statut d'indépendant-e.
- Ne pas dépendre financièrement à 100% de l'Hospice général.
- Ne pas posséder de bien immobilier.
- Ne pas être imposé-e à la source.
- CHF 30.- par déclaration.

POINT JEUNES - Hospice général

12, Glacis-de-Rive – 1207 Genève

Permanences sans rendez-vous, les :

Jeudis soir 17 mars, 31 mars, 7 avril, 5 mai et 16 juin de 17h30-20h30 (attention, heure limite d'arrivée à 19h30),
Vendredis matin 18 et 25 mars, 1^{er} avril, 20 mai et 24 juin de 9h00-12h00.

Conditions

Jeunes entre 18 et 25 ans, prêts à remplir eux-mêmes leur déclaration fiscale.

AVIVO

25, rue du Vieux-Billard – 1205 Genève

Adresse mail : impôts@avivo.ch

Inscriptions : Prise de rendez-vous dès le 31 janvier 2022 au tél. 022 322 13 95 tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Conditions

Tout public.

La documentation est à envoyer par la poste à AVIVO 25 rue du Vieux-Billard, Case Postale 155, 1211 Genève 8

Tarifs précis sur www.avivo.ch

PARTI DU TRAVAIL

25, rue du Vieux-Billard – 1205 Genève – deuxième étage.

Renseignements au 022 321 79 58.

Permanence du lundi au vendredi de 15h30 à 19h30 (avec ou sans rendez-vous).

Préférable d'appeler avant pour s'assurer que la permanence est ouverte.

Conditions

- Tout public. Etudiants, AVS/AI, chômeurs, HG : CHF 30.- ; salariés : CHF 50.-



Maison de quartier des Eaux-Vives

Chemin de la Clairière 3 – 1207 Genève

Permanence proposée par l'Office social du Parti du Travail.

Inscription par téléphone : 022 736 72 71 dès le 31 janvier à l'accueil de la Maison de quartier (Lundi 14h-18h30, mardi 10h-12h et 16h-18h30, jeudi 10h-12h et 16h-20h, vendredi 16h-18h30).

Dates

Chaque mardi de 15h à 18h à partir du 1^{er} février 2022.

Conditions

- Apporter tous les documents utiles (déclaration d'impôt de l'année précédente, avis de taxation, certificats de salaires, attestation OCPA, pensions, subsides, coupons AVS, décompte et primes de l'assurance maladie, compte épargne et bancaires du 31.12, relevé de vos frais, etc.).
- Tout public. CHF 50.-. CHF 30.- pour AVS, AI, chômeur, apprenti, étudiant.

ASSOCIATION ALTERNATIVES DETTES

A la Cité Universitaire / Espace de quartier Champel

Chemin Edouard-Tavan 5 – 1206 Genève

Les lundis soirs de 18h00 à 20h00 et les mardis matins de 10h00 à 13h00.

A l'Espace 8 (à vérifier si l'espace est ouvert en fonction des mesures COVID)

Bd des Promenades 8 - 1227 Carouge

Les lundis et mercredis soirs de 18h00 à 20h00 et les jeudis matins de 9h30 à 12h30 (sauf le dernier jeudi du mois).

Toute l'année, hors vacances scolaires de Noël, de Pâques et d'été.

Tout public.

CHF 52.- pour les non-membres ; CHF 32.- pour les membres.

Informations par e-mail : info@alternatives-dettes.ch

SpringHill Genève

Boulevard Carl-Vogt 43, 1205 Genève

Tel : 022 314 30 51

shg-impots@hotmail.com

Dates : du 1er février au 31 mai, tous les mardis et jeudis de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Hors de ces horaires ou de ces dates, prise de rendez-vous possible par téléphone.

Conditions

Bénéficiaires de l'Hospice général ou du SPC, AVS, AI, chômeurs, étudiants ou apprentis : CHF 35.-.